

LE KELMIS MAGAZINE



Anniversaire

COVICAL FÊTE SES 70 ANS

Le « Comité des Vieillards et Invalides Calaminois », en abrégé Covical, fêtera son 70e anniversaire le 2 juin prochain lors d'une fête au Patronage. Chaque année, cette association organise pour les seniors de la commune – âgés de 70 ans et plus – une fête de Noël au Patronage. Cette initiative est financée grâce à la « Soirée escalopes », qui a lieu, elle, chaque année au mois d'août. Tout au long de l'année, les membres du Covical rendent également visite aux couples jubilaires de La Calamine. Son président Paul Decroupet nous explique tout.

Analyse

Les Centres publics d'action sociale du pays ont beaucoup de travail. Qu'en est-il dans notre commune ?

Histoire locale

Iwan Jungbluth a écrit un nouveau livre sur l'histoire de notre commune. Un ouvrage de référence à ne pas manquer.

Stationnement

Tamara Carnol est en charge du contrôle du stationnement dans notre commune. Gare à l'amende !

PRÉFACE

Chères lectrices,
chers lecteurs,

Nous entamons la quatrième année du « Kelmis magazine ». Vous tenez le 13e numéro entre vos mains. Il est particulier. Cette année, plusieurs élections auront lieu. Seront tout d'abord élus les nouveaux parlements communautaires et régionaux, le nouveau Parlement européen et la nouvelle Chambre des députés. À cette occasion, vous trouverez dans ce numéro quelques repères importants sur ce qui est au programme le 9 juin. Suivront en octobre les élections des conseils communaux et provinciaux.

Le nouveau « Kelmis magazine » est également particulier, car il y a beaucoup d'événements à célébrer. Le Covical, par exemple, entre dans sa 70e année. Une longévité incroyable ! Tout comme ce que font les membres du Covical pour les seniors de notre commune. Tout cela bénévolement. Cet engagement mérite notre plus grand respect. Nous souhaitons à tous ceux et à toutes celles qui soutiennent le Covical encore de nombreuses belles années sous le signe de la solidarité et de la communauté.

Dans ce numéro, nous nous penchons également sur les missions du Centre public d'action sociale. On y découvre tout ce que le CPAS fait pour les citoyens

et les citoyennes qui ont besoin d'aide.

Un peu d'histoire aussi dans ce numéro. Iwan Jungbluth a publié un nouveau livre. « Kelmis, Neu-Moresnet, Hergenrath – Vom Dorf zur Großgemeinde » (« La Calamine, Neu-Moresnet, Hergenrath – Du village à la grande commune ») est la suite de la série « Kelmiser Geschichten » (Histoires de La Calamine). Un ouvrage de référence intéressant et vivement recommandé.

Il vous arrive de vous garer en catastrophe, sans trop faire attention ? Soyez prudent, car Tamara Carnol veille au grain. Cette nouvelle venue dans notre commune a la désagréable tâche de repérer celles et ceux qui sont mal garés et de leur faire savoir. Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de succès dans son travail !

Pour finir, la 13e édition du « Kelmis magazine » aborde la participation de notre commune au programme communal de développement rural. La population jouera un rôle important dans la phase concrète de mise en œuvre.

Bonne lecture,
Luc Frank et Mirko Braem



Luc Frank
Bourgmestre



Mirko Braem
Échevin

MENTIONS LÉGALES

EDITEUR RESPONSABLE: Commune de La Calamine, bourgmestre Luc Frank

RÉDACTION: Patrick Bildstein, WFG, relecture et adaptations Verdicteo (Véronique Mercier)

MISE EN PAGE: Nathalie Kohl, Nejra Salihagic

PHOTOS: Patrick Bildstein, Iwan Jungbluth, Unsplash

IMPRESSION: Imprimerie Aldenhoff

TIRAGE: 5300 exemplaires, trimestriel. Réimpression uniquement avec l'autorisation préalable du collège communal de La Calamine, Rue de l'Eglise 31, 4720 La Calamine

SOMMAIRE

PRÉFACE P. 2

LE COVICAL FÊTE SES 70 ANS P. 4

Le Covical fête cette année son 70e anniversaire. Covical signifie « Comité des Vieillards et Invalides Calaminois » et s'engage en faveur des seniors de notre commune. Le président Paul Decroupet nous dit tout.

LES MISSIONS DU CPAS P. 6

Les Centres publics d'action sociale en Belgique ont de plus en plus de travail. Nous avons fait le point sur la situation de notre CPAS.

NOUVELLES DE LA COMMUNE P. 8

LES SERVICES COMMUNAUX EN UN COUP D'ŒIL P. 9

SUPER ANNÉE ÉLECTORALE 2024 – PREMIER RENDEZ-VOUS LE 9 JUIN P. 10

Cette année, de nombreuses élections sont prévues en Belgique. Le dimanche 9 juin marque le coup d'envoi avec les élections communautaires, régionales, fédérales et européennes. En octobre, ce seront les élections communales et provinciales. Nous vous donnons toutes les informations utiles dans ce numéro.

DÉVELOPPEMENT RURAL, NOUS Y PARTICIPONS P. 12

Notre commune participe au programme communal de développement rural de la Région wallonne. Nous vous expliquons ce qui sera fait.

NOUVEAU LIVRE D'IWAN JUNGBLUTH P. 14

Iwan Jungbluth a publié un autre livre sur l'histoire de notre commune. Cette fois-ci, l'historien local met en lumière l'évolution de la commune, du village à la grande entité communale.

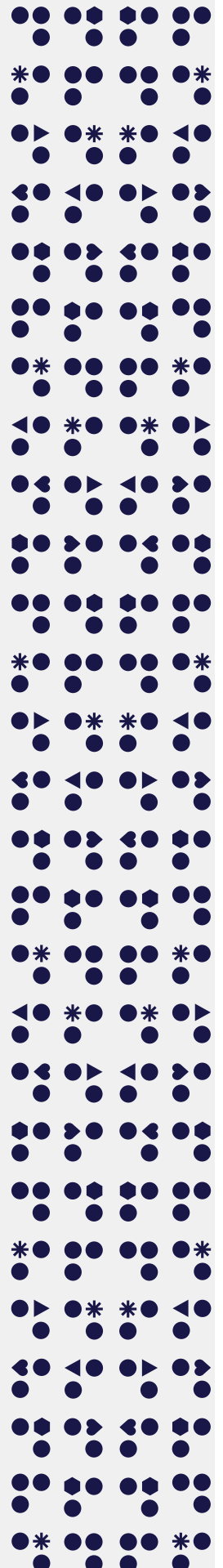
LUTTE CONTRE LES FAUX PARKINGS P. 16

Avec Tamara Carnol, notre commune compte dans ses rangs une agente constatatrice diplômée, spécialisée dans « l'arrêt et le stationnement ».

Propositions de sujets, suggestions, critique ?

Votre interlocuteur : Patrick Bildstein, +32 (0)477 84 31 20 ou patrick.bildstein@kelmis.be

www.kelmis.be



AU SERVICE DES SENIORS

Cette année, le Covical fête son 70e anniversaire. Le « Comité des Vieillards et Invalides Calaminois » fait partie intégrante du paysage social de La Calamine. L'événement sera célébré le 2 juin prochain au Patronage. En attendant cette date, le président Paul Decroupet, que vous avez probablement déjà croisé dans ses habits de facteur, se plonge dans les souvenirs du Comité.

Le Covical est créé le 6 décembre 1954. Un an plus tôt, des membres de différentes associations avaient organisé des soirées de variétés. L'objectif était de faire passer de bons moments aux personnes âgées de la commune. À l'époque, pas moins de 120 invités s'étaient rendus au « Schützenlokal ». Vu le succès rencontré, les initiateurs se sont réunis autour d'une table et ont créé, avec le Covical, une structure solide pour leur louable initiative. Plusieurs associations étaient impliquées : les chanteurs calaminois, l'ensemble Henri Serwaes et la section de gymnastique FC Union. La soirée de fondation s'est tenue dans la maison des fleurs Mimosa. Pour la première fête, ce sont les membres qui ont apporté leur propre vaisselle et leur propres couverts. Dans les premières années de son existence, le Covical fournissait gratuitement du charbon aux personnes âgées dans le besoin. À l'époque, il était encore possible de le faire, car certains membres travaillaient dans la mine. Le Covical a reçu le soutien actif des gendarmes et des douaniers qui logeaient

à l'époque au poste frontière de Tülje. Pendant de nombreuses années, ils ont organisé des matchs de football de bienfaisance dont les bénéfices revenaient au Covical.

De 1972 à 2001, le Covical a organisé un rallye qui sera réédité cette année à l'occasion de son 70e anniversaire. C'est par le biais de ce rallye que Paul Decroupet a trouvé le chemin du Covical. « J'ai organisé le rallye à l'époque avec Manfred Nelles », se souvient Paul. Le rallye est un circuit touristique dans l'Eifel qui ne comporte pas d'épreuves de vitesse ou d'adresse et sert uniquement à la bonne cause et au plaisir. Cet esprit est encore là aujourd'hui avec les « soirées escalopes ».

INFLUENCE DE DANNY FLAS

Paul fait plus ample connaissance avec le Covical et ses membres lors du 50e anniversaire du comité auquel il est invité. « Mon ami Danny Flas m'a ensuite fortement influencé », dit Paul en riant. Aujourd'hui encore, les deux amis font du vélo ensemble et sont des membres actifs au sein du Covical. Depuis 2013, Paul en est même le président. Le premier à avoir rempli cet office était Charles Cravatte. Jean Thaeter, Jean Krauth et Léo Flas lui ont succédé. Ce dernier est le pilier du Covical et continue à participer aux hommages.



En parlant d'honneurs, on peut dire qu'ils sont nombreux. Le Covical, accompagné d'un représentant de la commune (la plupart du temps en la personne du bourgmestre), rend visite à tous les couples jubilaires et autres personnes célébrées pour leur anniversaire. Il s'agit des citoyennes et citoyens de La Calamine et de Neu-Moresnet qui célèbrent leur 50e anniversaire de mariage, mais aussi celles et ceux qui fêtent leurs 90 ans et plus

Le Covical rend visite aux jubilaires de la commune : ici, Patrick Reul et Suzanne Sauerbier sont les invités de Baudouin Bonni et Annie Vandeberg à l'occasion de leurs noces de diamant en juin 2023.



La fête de Noël du Covical est financée par les revenus de la « Soirée escalopes ». Sur la photo d'archives vous voyez le membre co-fondateur Willy Mohnen (à gauche) et Léo Flas.

(90 ans, 95 ans, 100 ans et à partir de là, chaque anniversaire). « Si je fais une extrapolation, nous arrivons à près de 3 500 hommages en 70 ans d'existence », calcule Paul Decroupet.

Chaque année, le Covical organise pour les seniors de la commune, âgés de 70 ans et plus, une fête de Noël au Patronage. L'initiative est financée par le repas annuel, la fameuse « soirée escalopes ». « Elle a lieu chaque année le troisième dimanche d'août à l'école communale. Nous comptons environ 500 invités à ce repas chaque année. »

Beaucoup de choses ont changé dans l'histoire du Covical. « Lorsque j'ai commencé il y a un peu plus de 20 ans, seuls les hommes étaient actifs au Covical », raconte Paul. « Heureusement, cela a changé aujourd'hui », se réjouit-il. Ainsi, sa femme Fabienne Hilligsmann, également membre, l'accompagne lors des hommages.

Alors que l'entrée et la participation des femmes au Covical sont acquises, il faut encore enthousiasmer la relève pour reprendre le flambeau. « C'est notre prochain défi », explique Paul. « Nous savons bien sûr que toutes les associations et organisations ont des difficultés à recruter de jeunes bénévoles. Le fait est que les gens prennent de moins en moins de responsabilités ». À l'occasion de son 70e anniversaire, le Covical veut encore une fois se

faire remarquer et attirer de jeunes forces vives. Paul Decroupet est en tout cas ravi de son travail pour le Comité. « C'est très agréable de voir à quel point les seniors sont reconnaissants », explique-t-il. « C'est pour cela que je m'engage. On investit beaucoup, mais on reçoit tout autant en retour. »

Les membres du Covical

Paul Decroupet
 Nico Schoeffers
 Patrick Reul
 Danny Flas
 Alain Klinkenberg
 José Hagelstein
 Marco Reul
 Cédric Reul
 Patrick Baltus
 Josée Flas
 Sonja Meessen
 Suzanne Sauerbier
 Fabienne Hilligsmann
 Nathalie Huynen

Membres honoraires

Léo Flas
 Jacky Meessen
 Joseph Baltus

DÉBORDÉS



Le CPAS se situe dans le beau parc dans la rue Max.

Les centres publics d'action sociale du pays ont de plus en plus de travail. La situation est si tendue qu'ils ont présenté un mémorandum de revendications quelques mois avant les élections fédérales de juin. Qu'en est-il dans notre commune ?

Une chose est sûre : on constate une nette augmentation du travail dans notre commune. Alors que 202 dossiers de bénéficiaires du revenu d'intégration ont été traités par notre CPAS en 2022, ce nombre est passé à 220 en 2023 (+ 18 dossiers, soit + 10 %). Pendant ce temps, le nombre de dossiers relatif à l'octroi d'une aide sociale, à ne pas confondre avec les dossiers d'insertion sociale, est passé de 23 à 38 (+ 15 dossiers, soit + 65 %).

Les bénéficiaires sont soit de nationalité belge soit proviennent des pays européens et non européens. Ainsi, en ce qui concerne l'« intégration sociale » 63 % des bénéficiaires sont belges, 22 % proviennent de huit pays européens et 15 % de 16 pays non européens. La tendance est tout autre pour les bénéficiaires de « l'aide sociale assimilée » : ce sont majoritairement (100 %) des citoyens non européens provenant de 15 pays différents.

Voilà pour les chiffres bruts. Reste la question de savoir ce qu'un CPAS offre comme aide et combien cela représente d'un point de vue financier pour la commune.

Il existe différentes formes d'aide sociale, telles que les aides financières régulières ou sporadiques, le revenu d'intégration, les avances sur prestations sociales, l'octroi de services (système d'appel d'urgence, repas), l'octroi d'aides sociales en nature (banque alimentaire), les soins médicaux urgents, l'information et l'accompagnement administratifs ou encore l'accompagnement socio-psychologique.

La loi du 26 mai 2002 prévoit le **droit à l'inclusion sociale**. Y ont droit les personnes qui remplissent certaines conditions. Il faut par exemple prouver que l'on ne dispose pas de ressources suffisantes pour assurer son existence. Il faut en outre être prêt à travailler, sauf si des raisons de santé ou d'autres raisons impérieuses rendent cela impossible. Il ne faut pas hésiter à introduire une demande pour faire valoir ses droits à d'autres prestations. Le CPAS se chargera de vérifier toutes les informations nécessaires.

L'insertion sociale a comme premier objectif l'emploi. Dans de nombreux cas toutefois, une réinsertion rapide sur le marché du travail s'avère être un grand défi. « L'offre d'emplois à bas seuil est trop faible. Il y a beaucoup de personnes qui sont peu qualifiées et qui n'ont pas d'expérience professionnelle », explique le service d'insertion socioprofessionnelle. « Dans l'économie sociale et solidaire, on exige beaucoup de nos jours. Ce n'était



De plus en plus de personnes se retrouvent dans des situations difficiles.

pas le cas il y a quelques années. » En raison d'un contexte plus difficile, l'accompagnement social est très important. « Ces personnes doivent être activées. »

L'aide sociale générale est une autre forme de soutien. Ici, toute personne peut devenir bénéficiaire (sans condition de nationalité ou d'âge, par exemple), le critère subjectif étant la dignité humaine. Pour évaluer si une personne est dans le besoin, le CPAS prend en compte l'ensemble de la situation (revenus, dépenses, autres aides, etc.).

Le montant et le type d'aide sociale sont déterminés par le CPAS lui-même. Il en va autrement pour l'insertion sociale. Ici, des barèmes légaux sont fixés.

Catégorie 1, personne cohabitante : le revenu d'intégration s'élève à 842,12 euros nets par mois. Si les membres du ménage sont bénéficiaires de ce revenu, chacun d'entre eux reçoit cette somme.

Catégorie 2, personne seule : le revenu d'intégration s'élève à 1263,17 euros nets par mois.

Pour toute personne qui a une famille à charge (le plus souvent des mères), le montant mensuel s'élève à 1707,11 euros par mois.

Les montants mentionnés ci-dessus supposent toutefois qu'aucun autre revenu n'est perçu, car tous les revenus et prestations – à quelques exceptions près – doivent être pris en compte.

Le CPAS peut récupérer tout ou partie de l'aide sociale et du revenu d'intégration si, par exemple, l'intéressé perçoit des revenus en vertu de droits qu'il détenait pendant la période pour laquelle le revenu d'intégration lui a été versé. Des sanctions peuvent également être appliquées si le demandeur ou la

demandeuse a fait des déclarations incomplètes ou fausses ou s'il ou elle ne respecte pas ses obligations sans raison valable.

Tout demandeur qui n'est pas d'accord avec une décision du CPAS peut introduire un recours (par lettre recommandée) auprès du tribunal du travail (Tribunal du travail d'Eupen, Rathausplatz 4, 4700 Eupen).

Qui dit aide sociale, dit bien sûr logement social. Il en existe près de 500 dans notre commune, soit un peu moins de la moitié des logements gérés par l'ÖWOB (Öffentlicher Wohnungsbau Ostbelgien), la société immobilière de service public en Communauté germanophone. L'attribution de ces logements sociaux ne relève pas de la responsabilité du CPAS.

Reste à regarder vers l'avenir. À quoi faut-il s'attendre dans les prochaines années ? De nombreuses études ont clairement montré que le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale ne cessera d'augmenter. Le mémorandum adressé au futur gouvernement fédéral n'est donc pas le fruit du hasard.

Le ministère de la Communauté germanophone a publié une brochure intéressante sur les CPAS. Nous avons mis cette brochure à disposition sur notre site web, section germanophone, sous la rubrique Documents pour téléchargement. Pour l'instant, elle n'est disponible qu'en langue allemande.

4 L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNE

1

Lutte contre le harcèlement dans les écoles communales

Des matinées de prévention contre le harcèlement ont eu lieu en janvier et février dans les écoles communales de La Calamine et de Hergenrath. Jânos et Soana Mackels – le duo derrière Mackels Motivation – ont dispensé un coaching de groupe à des classes d'école primaire. Ils ont montré aux élèves comment commencer la journée avec motivation, prendre de l'assurance et se comporter avec respect au sein d'un groupe. Ils ont également appris à dire non, à poser leurs limites lorsqu'ils ne veulent pas quelque chose ainsi qu'à se défendre. Jânos et Soana Mackels, frère et sœur à la ville, accompagnent l'école pendant une année civile (l'action n'est donc pas limitée à l'année scolaire en cours) et seront régulièrement présents sur place.

Jânos et Soana Mackels dirigent l'entreprise Mackels Motivation depuis trois ans. Auparavant, ils ont travaillé pendant 13 ans dans l'enseignement à temps partiel.



Adieu à Claudy Marchal

Le 14 mars, Claudy Marchal est décédé à l'âge de 73 ans. Marchal a longtemps été chef des pompiers de La Calamine (2002-2007) et le premier commandant (janvier 2015-juin 2016) de la zone de secours DG. Il avait commencé sa carrière chez les pompiers volontaires de Hergenrath.

2

Décès de l'ancien bourgmestre Cornel Bauens

La commune pleure son ancien bourgmestre Cornel Bauens qui nous a quittés le 28 février dernier à l'âge de 86 ans. Il laisse derrière lui une épouse et deux filles. Cornel Bauens a été échevin de la commune de Hergenrath du 11 janvier 1965 au 31 décembre 1976. Après la fusion des communes, il est devenu échevin de la commune de La Calamine le 1er janvier 1977 et l'est resté jusqu'au 28 juillet 1985. Le lendemain, il a repris la fonction de bourgmestre de Willy Schyns, démissionnaire. Le mandat de Cornel Bauens s'est achevé le 19 septembre 1991, avec sa démission. C'est Mathieu Grosch qui lui a succédé. Il est resté membre du conseil communal jusqu'au 31 décembre 2000.



3



Les membres du personnel du service Finances et Eau potable ne sont plus logés au premier étage du bâtiment dans la cour intérieure de la maison communale, mais temporairement au rez-de-chaussée d'un immeuble au 26 de la rue de l'Église. Ce déménagement est nécessaire en raison des travaux de transformation en cours dans la maison communale. Lorsque la partie dans la cour intérieure sera terminée, le service pourra y reprendre ses quartiers.

Le service Finances et Eau potable a déménagé

4

LES SERVICES EN UN COUP D'ŒIL

Nos services à la maison communale sont accessibles uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et le jeudi de 15h à 18h.

Les rendez-vous peuvent être pris comme suit : par mail à l'adresse verwaltung@kelmis.be; par téléphone, voir la liste ci-dessous et en ligne, sous www.termin.kelmis.be.

☞ Pendant cette période, les demandes telles que vignettes de déchets, sacs poubelles, composition de ménage, attestations de domicile, etc. peuvent également être traitées sans rendez-vous par notre accueil, dans la mesure des disponibilités. Pour des demandes plus spécifiques, l'accueil peut également prendre rendez-vous directement sur place.

☞ Sur conseil de la police, la porte d'entrée reste fermée pour des raisons de sécurité. Pour accéder à la maison communale, veuillez actionner la sonnette portant l'inscription Commune de La Calamine, qui se trouve à gauche de la porte d'entrée.

Nos services sont joignables par téléphone du lundi au mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h, le jeudi de 9h à 12h30 et de 15h à 18h, ainsi que le vendredi de 9h à 12h30 :

- Population : 087/63 98 04
- Finances : 087/63 98 07
- Permis de conduire : 087/63 98 06
- Marchés publics : 087/63 98 12
- Personnel : 087/63 98 02
- État civil : 087/63 98 03
- Secrétariat : 087/63 98 01
- Nationalités : 087/63 98 05
- Urbanisme/énergie : 087/63 98 08
- Eau potable (service clientèle) : 087/63 98 10
- Environnement : 087/63 98 37

Les institutions suivantes de la commune sont également joignables directement par téléphone :

- dépôt communal au 087/65 91 41 du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 15h30 et le vendredi jusqu'à 12h
- C.P.A.S. au 087/63 99 60 du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h et le vendredi de 8h30 à 12h
- Office du tourisme au 087/65 98 43 du mardi au samedi 9h à 14h et en juillet et août aussi le dimanche 9h à 14h

Vous trouvez les autres services sur notre site web:

www.kelmis.be

Le collège communal (c.-à-d. le bourgmestre ainsi que les échevins) propose à la population des permanences sur le territoire de la commune (La Calamine, Hergenrath et Neu-Moresnet) chaque premier jeudi du mois à partir de 17 heures. Le prochain rendez-vous aura lieu le 2 mai dans la salle de réunion du CPAS (Rue Max 9-11). Le rendez-vous doit être pris au plus tard le lundi avant le rendez-vous.

Vous retrouvez les autres dates sur notre site web et Facebook. Elles seront aussi affichées à la maison communale.



LANCEMENT DE L'ANNÉE ÉLECTORALE

Cette année, la Belgique s'apprête à vivre une grande cuvée électorale. Deux dates sont à retenir. Le dimanche 9 juin se tiendront les élections européennes, fédérales, régionales et communautaires. Le dimanche 13 octobre suivront les élections des conseils communaux et provinciaux.

Lors de ces deux journées, les citoyens et citoyennes âgés de 18 ans (pour les élections européennes, il est possible de voter à partir de 16 ans) et plus **DOIVENT** voter. En effet, le vote est obligatoire en Belgique. Celles et ceux qui ne respectent pas cette obligation risquent une amende. Une première absence injustifiée est sanctionnée par un blâme ou une amende de 5 à 10 euros (à multiplier par huit, c'est-à-dire un montant total de 40 à 80 euros). En cas de récidive, une amende de 10 à 25 euros est infligée (après multiplication, un montant total de 80 à 200 euros).

Les personnes qui ne peuvent pas voter ont deux possibilités :

donner une procuration à une autre personne ;
présenter une excuse au juge de paix, qui doit l'approuver.

Dans notre commune, le vote **électronique** sera effectif dans sept bureaux de vote : cinq à La Calamine et deux à Hergenrath. Les bureaux se trouveront dans les écoles communales des deux entités. Ce sont Cécile Volders et Michèle Klinkeberg qui seront responsables du bon déroulement des opérations avant et le jour du scrutin.

Pour quoi votera-t-on le 9 juin 2024 ?

Il y aura quatre élections au total.

Au niveau communautaire, le **Parlement de la Communauté germanophone** compte 25 membres, élus directement par les citoyens et citoyennes de la Communauté germanophone. La majorité actuelle (13 sièges) est composée de membres du ProDG (6 sièges), du SP (4) et du PFF (3). Dans l'opposition (12 sièges), on retrouve les membres du CSP (6), de Vivant (3) et d'Ecolo (3).

Au niveau régional, 75 personnes seront élues au **Parlement régional wallon**. Les voix des germanophones appartiennent ici à la circonscription électorale de Verviers, qui fournit 6 sièges. Au Parlement wallon, une majorité composée du PS (23 sièges), du MR (20) et d'Ecolo (12) est actuellement aux commandes. Le PTB (10) et Les Engagés (10) sont dans l'opposition.

Au niveau fédéral, la **Chambre des représentants** se compose de 150 membres, 62 pour le groupe linguistique francophone et 88 pour le groupe

néerlandophone. La province de Liège, à laquelle appartiennent les communes germanophones de la circonscription, envoie 14 personnes au parlement fédéral. Actuellement, c'est la coalition dite « Vivaldi » qui est au pouvoir, composée des partis flamands Open Vld (Open Vlaamse Liberalen en Democraten), Vooruit, CD&V (Christen-Democratisch en Vlaams), Ecolo-Groen et des partis francophones Mouvement Réformateur (MR) et Parti Socialiste (PS). Dans l'opposition se trouvent le PTB-PVDA (Parti du Travail de Belgique/Partij van de arbeid van België), Les Engagés (anciennement CDH), DéFi (Démocrate fédéraliste indépendant), le Vlaams Belang et la N-VA (Nieuw-Vlaamse Alliantie). Il y a en outre deux membres indépendants.

Le **Sénat** n'est pas élu directement.

Au niveau de l'Union européenne, 21 représentant(e)s de la Belgique sont élus au **Parlement européen**. La Communauté germanophone a droit à un siège. Les électeurs de la Communauté germanophone élisent donc directement leur représentant(e). Le poste est actuellement occupé par Pascal Arimont (CSP).

Comment voter ?

Vous devez d'abord choisir une liste ou un parti. Ensuite, vous pouvez voter pour la liste (en cochant la case en tête de liste) ou donner votre voix à un ou plusieurs candidats (vote préférentiel). Il n'est pas possible de voter pour l'entièreté d'une liste et un ou plusieurs candidats en même temps. Dans ce cas, seuls les votes préférentiels sont pris en compte.

L'abstention (« vote blanc ») est également possible. Le vote est compté, mais n'est pas pris en compte dans la répartition des sièges.

Au niveau fédéral, les sièges sont répartis selon le **système dit de Dhondt**, relativement complexe. Pour en savoir plus, consultez le site : <https://elections.fgov.be> (voir le code QR). En résumé, les sièges sont répartis entre les listes en attribuant à chacune d'elles autant de sièges que son **chiffre électoral** contient de **diviseur électoral**. Le **chiffre d'éligibilité** est également important. Il s'agit du nombre minimum de voix qu'un candidat doit obtenir pour remporter un siège. Ces informations sont également disponibles en allemand sur <https://wahlen.fgov.be>. Vous y trouverez également les règles particulières pour la désignation des élus lors des élections au Parlement de la Communauté germanophone.

Retrouvez toutes les infos sur les élections sur :
<https://elections.fgov.be>





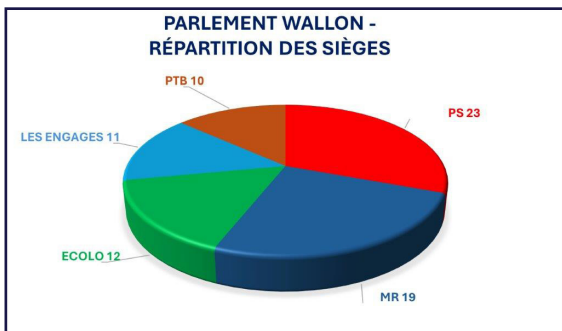
Répartition des sièges

La majorité est composée de:

ProDG 6 sièges
 SP 4 sièges
 PFF 3 sièges

Dans l'opposition se retrouvent:

CSP 6 sièges
 ECOLO 3 sièges
 VIVANT 3sièges



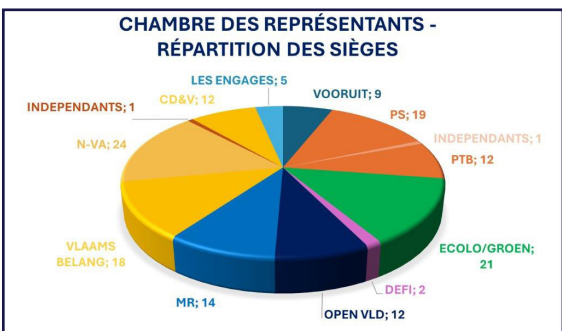
Répartition des sièges

La majorité est composée de:

PS 23 sièges
 MR 19 sièges
 ECOLO 12 sièges

Dans l'opposition se retrouvent:

Les Engagés 11 sièges
 PTB 10 sièges



Répartition des sièges

La majorité est composée de:

PS 19 sièges
 VOORUIT 9 sièges
 ECOLO/GROEN 21 sièges
 MR 14 sièges
 OPEN VLD 12 sièges
 CD&V 12 sièges

Dans l'opposition se retrouvent:

N-VA 24 sièges
 VLAAMS BELANG 18 sièges
 PTB/PVDA 12 sièges
 DEF1 2 sièges
 Les Engagés 5 sièges
 + 2 indépendants

C'EST PARTI POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL !



La commune de La Calamine a récemment été admise dans le programme de développement rural de la Wallonie. Cela permettra l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement à long terme. Son objectif ? Améliorer la qualité de vie dans notre commune.

Pour l'ensemble des citoyens et citoyennes s'ouvre ainsi l'opportunité unique de participer de manière

durable au développement de la commune et d'y apporter leur propre vision.

INFORMATION ET CONSULTATION DE LA POPULATION

La participation active de la population est au cœur de l'action de développement rural qui débutera dans notre commune en avril. Dans le cadre de réunions d'information et de consultation, organisées dans

Comment contribuer au développement rural ?

- s'informer sur la situation de la commune lors des différentes réunions organisées;
- apporter ses propres expériences, points de vue et propositions sur les forces et les faiblesses existantes ;
- élaborer et mettre en œuvre des idées propres et partagées au sein de la Commission locale et des groupes de travail ;
- s'engager avec des voisins pour la mise en œuvre locale des idées ;
- participer à la réalisation des projets ;

En résumé, façonner activement l'avenir de notre commune !

Toutes les actualités et informations sur le développement rural sont également disponibles sur www.kelmis.be.

les différents villages de la commune, chacun aura la possibilité de contribuer concrètement à l'amélioration de la qualité de vie dans son environnement direct.

Au cours de ces soirées, les citoyens et citoyennes intéressés apprendront à mieux connaître leur village et leur commune. Le groupe de travail qui dressera la situation sera suivi d'une discussion où tout un chacun sera invité à faire part de sa propre expérience, de ses souhaits, de ses critiques et de ses suggestions. Tous les domaines qui touchent directement à la vie quotidienne seront abordés : commerce, aspects sociaux, logement, culture, tourisme, agriculture, jeunesse, sport, infrastructure, etc.

Une enquête concernant la commune sera également mise à la disposition de tous les citoyens et citoyennes pour recueillir leurs souhaits, expériences, critiques et suggestions. La date limite de retour est fixée au 18 mai 2024.

PROGRAMME EN PLUSIEURS PHASES

Que se passera-t-il ensuite ? Dans une deuxième phase, les citoyens et citoyennes intéressés pourront approfondir leur engagement personnel au sein de la Commission locale de Développement rural (CLDR). La Commission sera impliquée dans toutes les phases du développement rural et servira également d'intermédiaire essentiel entre la population et les instances communales. La Commission sera composée de 20 à 60 personnes au maximum, tous villages, générations, professions, associations confondus. Les trois quarts des membres seront issus directement de la population. Citoyens et citoyennes pourront déjà postuler pour un mandat lors des réunions d'information et de consultation ou déposer leur candidature avant le 26 mai 2024 au plus tard. La Commission locale sera complétée par des membres du Conseil municipal afin de garantir le lien avec les instances communales tout au long du processus.

La Commission sera mise en place en juin et commencera tout de suite son travail. Elle élaborera



une stratégie de développement de la commune sur la base des réunions citoyennes et de la situation. Seront également mis en place des groupes de travail thématiques, qui seront de nouveau ouverts à tous les citoyens et citoyennes. Toutes les personnes intéressées par un thème sont appelées à y participer. Les groupes de travail démarreront en septembre.

Les dates des réunions

- Jeudi 25 avril à 20h
à l'école communale de Hergenrath
- Lundi 29 avril à 20h
au centre culturel à Hergenrath
- Jeudi 2 mai à 20h
à la buvette du RFCU à Neu-Moresnet
- Lundi 6 mai à 20h
au café du Patronage à La Calamine

Wirtschaftsförderungsgesellschaft Ostbelgien (WFG)

La WFG est active depuis 1998 dans le développement rural des communes de la Communauté germanophone et a été choisie comme organe d'accompagnement pour l'élaboration du programme de développement rural de la commune de La Calamine.

Anne Bach - 087 568 201 - anne.bach@wfg.be

« J'AIME MA COMMUNE »

Iwan Jungbluth vient de publier un nouveau livre sur l'histoire de notre commune. Cette fois-ci, l'accent est mis sur l'évolution du village vers la grande commune. Il s'agit du quatrième ouvrage de sa série « Kelmiser Geschichten ». L'amour de sa région est le moteur de son travail d'historien local. « Je veux laisser quelque chose de durable ».

Iwan Jungbluth (74 ans) habite depuis 2002 avec sa femme Beate dans une maison rustique du « Vröjschepol » où il est né. Le bâtiment donne l'impression d'être hors du temps – une sorte de constante dans les changements réguliers de l'apparence de la rue de Liège. C'est là qu'Iwan Jungbluth travaille à ses livres. Meticuleusement et avec un grand souci du détail. Cela vaut pour ses textes, mais aussi pour ses photos. « J'ai reçu mon premier appareil photo à l'âge de 12 ans. Mon parrain me l'avait offert pour ma grande communion », se souvient-il. L'appareil, Iwan l'a bien conservé. « Tout ce qui est important, je le garde. »

Et ce n'est pas rien. « J'aime ma commune », explique Iwan lorsque nous lui demandons pourquoi il s'est autant plongé dans son histoire. « Il s'est toujours passé quelque chose à la rue de Liège ». Iwan le sait, car c'est là qu'il a grandi. « Presque chaque maison avait alors une activité commerciale »,

raconte-t-il. « Mon parrain Iwan Baikry avait une entreprise de taxis dans la rue de Liège. En face de la maison de nos parents, il y avait le commerce de charbon Reinartz et j'ai souvent aidé dans l'établissement du même nom », se souvient-il. C'était une époque incroyablement passionnante. « La rue était très vivante ».

Il se souvient encore très bien de l'élément déclencheur de son activité d'historien local. « Dans le langage populaire, on disait toujours que la kermesse se tenait autrefois dans la rue de Liège. Je me suis penché sur cette question. » Il publie en 2007 le résultat de ses recherches dans une brochure intitulée « 165 ans de kermesse à La Calamine » et organise une exposition en parallèle au Park Café. Un beau succès. Iwan Jungbluth souhaite toutefois élargir et approfondir son travail. En réaction aux célébrations de Neutralia dans notre commune et après avoir réalisé qu'il y avait encore plus à apprendre sur ce thème, il commence à préparer le premier tome de sa série « Histoires de La Calamine ». Au cœur de ce premier ouvrage : le temps de la neutralité.

À ce livre ont très vite succédé trois autres, tous des ouvrages de référence captivants et remplis de nombreuses photos historiques, distillant des



Iwan Jungbluth vit depuis 2002 avec sa femme Beate dans une maison rustique du « Vröjschepol », où il est né et où il réside toujours.



Iwan Jungbluth (ici à son bureau) travaille de manière méticuleuse et dispose d'archives photographiques impressionnantes.

informations connues et moins connues sur notre commune. Iwan Jungbluth travaille pour cela avec de nombreux partenaires. « Entre collectionneurs, on se connaît », dit-il. Ceux-ci ne vivent pas seulement dans les Cantons de l'Est. « Un expert dans le domaine de la Vieille Montagne habite par exemple dans la région d'Anvers. » Comme mentor pour son travail, il cite le célèbre historien de La Calamine, Firmin Pauquet. « Il a attiré mon attention sur de nombreuses subtilités », déclare l'écrivain en faisant l'éloge de son inspirateur, décédé à l'automne 2018.

Outre les collectionneurs et Firmin Pauquet, Iwan Jungbluth est également très reconnaissant envers la « Göhlalvereinigung » et ses publications ainsi qu'envers tous les témoins de l'époque. « Les cahiers de la Göhlalvereinigung sont une mine de renseignements importante et les expériences des témoins de l'époque le sont bien sûr tout autant. » Bien qu'Iwan considère ses recherches historiques comme un simple hobby, il lui tient à cœur de pouvoir conserver l'histoire de son village pour les générations futures grâce à ses livres. « C'est pour cette raison que j'ai par exemple opté pour la

technique de l'impression de feuilles, afin que les livres puissent résister au temps. »

Bien que le quatrième livre sur l'histoire de notre commune vienne de paraître, Iwan Jungbluth a déjà le prochain projet en tête : un livre illustré sur l'histoire du carnaval de La Calamine. « En outre, le château d'Emmaburg pourrait m'inspirer un autre livre. J'ai rassemblé de nombreuses photos. Cela m'intéresserait. »

Kelmis Neu-Moresnet Hergenrath - Vom Dorf zur Großgemeinde (282 pages/paru aux éditions Grenz-Echo), 35 euros, ISBN: 978-3-86712-189-7

Le livre est disponible chez l'auteur (rue de Liège, 180), au Tourist-Info, chez Bauens Elektro, chez Tychon et au Grenz-Echo à Eupen.



Portrait

Iwan Jungbluth naît le 24 août 1949 à La Calamine. Ses parents sont Herbert Jungbluth (chauffeur de camion) et Henny Luchte. Son père Herbert était originaire de Hergenrath, sa mère Henny de La Calamine. Iwan a une sœur, Christa. La famille réside longtemps sur la place de l'Église. Iwan fréquente l'école communale de La Calamine et est ensuite élève à Bildchen. À Aix-la-Chapelle, il fait un apprentissage d'installateur sanitaire. Après avoir exercé ce métier pendant quatre ans, il

décide de faire carrière dans la gendarmerie, le métier de ses rêves. Il suit sa formation à Bruxelles et, pour finir, à Liège. Il travaille et habite pendant cinq ans à Saint-Vith, puis passe trois ans à Eupen avant de revenir dans sa commune natale où il habite maintenant depuis plus de 25 ans.

Beate et Iwan habitent dans la rue de Liège, leur fille Ivanna juste à côté.

Iwan lit beaucoup et aime se promener avec sa chienne Tina. Le chat Stinki fait également partie de la famille.

TAMARA VOIT TOUT



Avec Tamara Carnol, la commune compte dans ses rangs une agente constatatrice diplômée, spécialisée dans « l'arrêt et le stationnement ». En d'autres termes, elle peut, à l'instar des policiers, dresser des procès-verbaux pour tout type de stationnement illégal.

Tamara est née le 5 avril 1982 à Eupen. Elle a grandi à Welkenraedt et fréquenté l'Athénée d'Eupen. Elle a travaillé pendant 13 ans pour la ville d'Eupen en tant qu'agente constatatrice. Pour cela, elle a suivi une formation à l'école de police de Seraing, où elle a terminé avec succès une formation complémentaire dans « l'arrêt et le stationnement ». Tamara habite depuis de nombreuses années à La Calamine.

Le contrôle des zones de stationnement dans la commune fait également partie des tâches

Les règles d'arrêt et de stationnement font partie du règlement général de police administrative des communes de Eupen, Lontzen, Raeren et La Calamine



de Tamara. Ici, le disque de stationnement bleu européen est important dans les zones où il est requis. Les disques dits automatiques sont interdits.

Important : l'ancien disque de stationnement spécifique à la commune n'est plus valable. Les disques de stationnement sont disponibles au Press Shop de la place de l'Église, chez Kado'line (dans la rue Albert), au magasin Action et à la station-service Ohn de la rue de Liège.



Ce disque de stationnement n'est plus valable.